

Compte-rendu de la séance du 8 juillet 2019
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, RABANNE Myriam, BRÉHIER Sylviane, SIRODOT Loïc, MANROT Crystel, PAITEL Patricia.

Absents excusés : MARTIN Rémy, FILÂTRE Félicien, THÉPAUT Isabelle, PLISSONNEAU Yann, LE MÉE Philippe, HARDAT Bénédicte.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres LE COULS-AVENEL-THÉZÉ de Bain de Bretagne concernant la parcelle AB 559 d'une superficie de 935 m², situées au 13 rue du Muguet.

Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un PEC - Parcours Emploi Compétence - à l'ALSH et au service périscolaire

Sur proposition d'Isabelle BERTIN et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 31 août 2019 un poste polyvalent d'animateur et d'agent périscolaire, à 32,88/35^{ème} sous la forme d'un contrat CUI – Parcours Emploi compétences, pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois, dans la limite de 24 mois, renouvellement inclus.

Transport scolaire : choix du prestataire

Sur proposition d'Isabelle BERTIN et Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de prestation de transport scolaire aux Transports Orain de Guipry-Messac pour un montant de 209,09 € HT par jour scolaire pour un trajet le soir, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pris en charge d'une formation BAFD

Isabelle BERTIN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une personne a été engagée en CDD au 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an sur un poste de directrice adjointe à l'ALSH. Cet agent a suivi la première session de formation théorique du BAFD en octobre 2018. Il avait été convenu de prendre en charge cette formation mais l'agent avait dû avancer la somme de 600 € au moment de son inscription à la formation. Madame BERTIN souhaiterait que la somme lui soit remboursée étant donné que cette formation a été suivie à la demande de la commune pour les besoins du service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la première session de formation théorique BAFD de Pauline VOLLARD.